
LES MESURES EN APPLICATION DANS LES BARS ET RESTAURANTS *au 24 octobre 2020*

- Les débits de boisson (code NAF 56.3) sont fermés en permanence au public.
- Les restaurants, brasseries, salon de thé,... peuvent ouvrir de 6h à 21h.
- Toute consommation d'une boisson doit s'accompagner de la consommation d'un plat individuel.
- Les établissements autorisés à ouvrir doivent respecter les mesures suivantes :
 - Consommation exclusivement à table
 - Limitation des tables à 6 personnes maximum
 - Distanciation d'un mètre entre deux chaises de tables différentes
 - Obligation de port du masque pour tout déplacement dans l'enceinte de l'établissement
 - Mise en place d'un cahier de contact et inscription par chaque client de son nom, prénom et de ses coordonnées en entrant dans l'établissement

Ces mesures visent à limiter la propagation du virus.

La mobilisation de tous est essentielle pour endiguer l'épidémie et sauver des vies.

Ces mesures peuvent évoluer en fonction de la situation sanitaire.

Tenez-vous informé sur www.savoie.gouv.fr
